



**CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE  
PLURIDISCIPLINAIRE (CIREP)  
STATUT : UNIVERSITE PUBLIQUE  
Web : [www.cirep.ac.cd](http://www.cirep.ac.cd)  
Email : [info@cirep.ac.cd](mailto:info@cirep.ac.cd)**

# NOTES DE COURS DE LEXICOLOGIE- PHRASÉOLOGIE- LEXICOGRAPHIE



## **OBJECTIFS DU COURS**

Le cours de Lexicologie, Phraséologie et Lexicographie vise à permettre aux étudiants de comprendre les mécanismes de formation et d'utilisation des mots, des expressions et des dictionnaires, en mettant en lumière les aspects linguistiques, culturels et cognitifs liés au lexique.

### ***Objectif général :***

Approfondir la connaissance du lexique de la langue et des outils d'analyse lexicale, en mettant en relation les aspects théoriques et pratiques de la lexicologie, de la phraséologie et de la lexicographie.

### ***Objectifs spécifiques :***

- ✓ Étudier les principes de la formation du lexique, en analysant les processus de dérivation, de composition, de conversion et d'emprunt lexical.
- ✓ Examiner les relations sémantiques entre les mots, en abordant les notions de synonymie, antonymie, hyperonymie et hyponymie.
- ✓ Analyser les unités phraséologiques et les expressions figées dans la langue, en étudiant leur fonctionnement syntaxique, sémantique et pragmatique.
- ✓ Explorer les enjeux liés à la traduction des expressions idiomatiques et des collocations, en mettant en évidence les spécificités culturelles et linguistiques.
- ✓ Étudier les méthodes de collecte, d'organisation et d'analyse des données lexicales, en se familiarisant avec les outils informatiques et les bases de données lexicales.
- ✓ Analyser les caractéristiques des dictionnaires monolingues, bilingues et spécialisés, en examinant leur structure, leur contenu et leur utilisation.
- ✓ Réfléchir aux implications cognitives de l'organisation du lexique dans le cerveau humain, en abordant les notions de réseau lexical et de traitement lexical.
- ✓ Approfondir la réflexion sur les enjeux contemporains de la lexicologie et de la lexicographie, tels que l'influence des nouvelles technologies sur la création et la diffusion des ressources lexicales.

# 1. LEXICOLOGIE

Le mot *lexicologie* est d'un emploi assez récent.

- parfois confondu le sens avec celui du mot *lexicographie*.

Aujourd'hui la *lexicographie* désigne une *technique* : la confection des dictionnaires, tandis que la *lexicologie* est une science, celle qui a pour objet le lexique. Comme dans beaucoup d'autres domaines, la science s'est ici constituée bien longtemps après la technique correspondante.

Au **plan de la parole**, les mots se présentent dans un **ordre hétérogène**, en raison même de l'**hétérogénéité des thèmes qui font la matière du discours**, au **plan du dictionnaire** cette **hétérogénéité** se retrouve **accrue** sous l'**ordre alphabétique**, au **plan de la langue** se dessinent des **ensembles organisés** dont il convient de décrire la composition et les mécanismes de fonctionnement : c'est la tâche du lexicologue, qui souvent ne fait qu'un avec le lexicographe. À vrai dire, la composition d'un article de dictionnaire, qui exige le choix d'une méthode, implique par là même la mise en œuvre d'une théorie lexicologique.

1 grandes sortes d'études lexicologiques :

- **morpho-lexicologie** : qui étudie les types de mots du point de vue de leur composition formelle. étudie la structure de sa partie invariable, les caractéristiques et les rapports mutuels des éléments de cette structure (radicaux et affixes, radicaux de composition) => *dérivation* et de *composition*

- La frontière de cette dernière avec la morpho-syntaxe n'est pas aisée à établir. La *morpho-syntaxe* décrit les mécanismes de variabilité du mot dans le discours (désinences, marques d'accord) => flexion

- La seconde discipline fondamentale de la lexicologie est la **sémantique**.

- > étudie les mots du point de vue de leurs valeurs, et établit, par une confrontation des contextes qui entourent le mot dans la parole, le sens général, ou les principaux sens généraux de celui-ci

dans la langue. Elle s'efforce de plus de dessiner les réseaux dans lesquels les mots s'inscrivent en fonction de leurs valeurs.

## 1.2 Le signe linguistique et la double articulation

Avant d'aller plus loin, il semble nécessaire de revenir sur les notions fondamentales utilisées en lexicologie + rappel d'éléments de la linguistique générale :

- le signe linguistique appartient à l'univers des signes
- il est important de distinguer le signe linguistique des autres signes
- le signe au sens large = élément X qui représente élément Y ou lui sert de substitut
- en sémiologie (sc qui étudie procédés ou systèmes de communication et de signification), signe = entité composée de 2 éléments solidaires : une **forme** et un **sens**
  - **forme** = élément perceptible par organes sensoriels (tracé que l'on peut voir, son que l'on peut entendre)

Classement :

a. l'intention de communiquer permet de faire différence entre indice et signal

certains signes sont produits **sans volonté de communication** et d'autres impliquent une **intention de communiquer**

-> opposition entre **indice** et **signal**

### Indice :

- Mounin, Clefs pour la Linguistique, 1987, p.37 : le *ciel d'orage* noir et menaçant n'a pas l'intention de communiquer avec le météorologiste, mais il est cependant l'indice d'une pluie possible
- *fumée* : indice du feu
- *larmes* : indice de la douleur
- > rapport physique ou d'appartenance entre objet représentant et chose ou idée représentée

### Signal :

- volonté de communication
- le ciel d'orage n'a pas l'intention d'annoncer le mauvais temps suivant mais le responsable de la sécurité va hisser le *drapeau rouge* pour indiquer que la baignade dangereuse -> indice intentionnel produit artificiellement = signal
- *croix verte* : signal des pharmacies
- *feu vert* : signal du passage libre
- *clin d'œil* : signal de complicité

**b.** L'observation des rapports qui existent entre l'objet perçu et ce qu'il représente permet une deuxième distinction : celle entre **symbole** et **signe**

- Z sur panneau routier indique un virage

- *tête de cheval* indique une boucherie chevaline

- *cuillère et fourchette entrecroisées* = un restaurant

=> rapport de ressemblance entre forme de l'objet représentant et objet représenté

=> **symboles**

le **symbole** est le signal qui marque un rapport analogique, constant dans une culture donnée, avec l'élément qu'il signifie.

Mais la plupart du temps, il n'y a aucun lien naturel entre la forme de l'objet représentant et celui de l'objet représenté

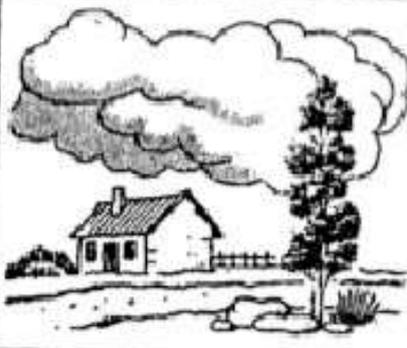
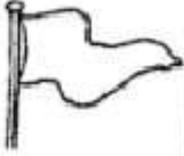
-> pas de rapport d'analogie entre le drapeau rouge et la baignade dangereuse ou entre la croix verte et la pharmacie

=> croix verte et drapeau rouge = signes

- pas non plus de lien d'analogie entre le signe linguistique *cheval* [ʃ(ə)vɑl] et l'animal désigné par ce signe

les indices relèvent des sciences d'observation

les signes non linguistiques et les symboles relèvent de la sémiologie (mais linguistique = partie de la sémiologie)

Aucune intention	Intention de communication		
INDICE	SIGNAL		
	A ↔ B	A ... B	
	 SYMBOLE	 SIGNE NON LINGUISTIQUE	[ʃ(ə)vɑl]  SIGNE LINGUISTIQUE

(Source : in Christian BAYLON et Paul FABRE, *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan, 1990, p. 5.)

- **signe linguistique** : signe particulier dans l'univers des signes car le langage humain est incomparablement plus riche, plus souple, plus efficace
- organisé sur deux plans :
  - formes (**signifiants**)
  - contenus (**signifiés**)
  - => dichotomie de Saussure en linguistique structurale

parallèlement au langage humain, il existe de nombreux autres systèmes de communication non linguistiques, les systèmes de symboles ou de signes arbitraires en font partie.

=> carte routière = système de symbole (avions = aérodromes, croix = cimetière)

=> code de la route

**notion de système** = présence de signes stables d'un message à l'autre qui se définissent fonctionnellement par leur opposition les uns aux autres

- les langues naturelles se différencient des autres systèmes car elles sont **doublement articulées**
- chaque langue naturelle possède un petit nombre de **phonèmes** (plus petite unité distinctive, sans signification), en fr : 19 consonnes, 16 voyelles, 3 glides. 38 unités avec lesquelles on peut construire une **infinité d'unités lexicales et morphologiques**.

- => la **double articulation du langage** (Martinet)

- **unités signifiantes** = première articulation du langage (véhicule le sens), unités de première articulation sont généralement appelés des **morphèmes** ≠ **mots** qui peuvent être constitués d'un ou plusieurs morphèmes (jardin vs jardinier)

- **unités distinctives** = deuxième articulation : **phonèmes**

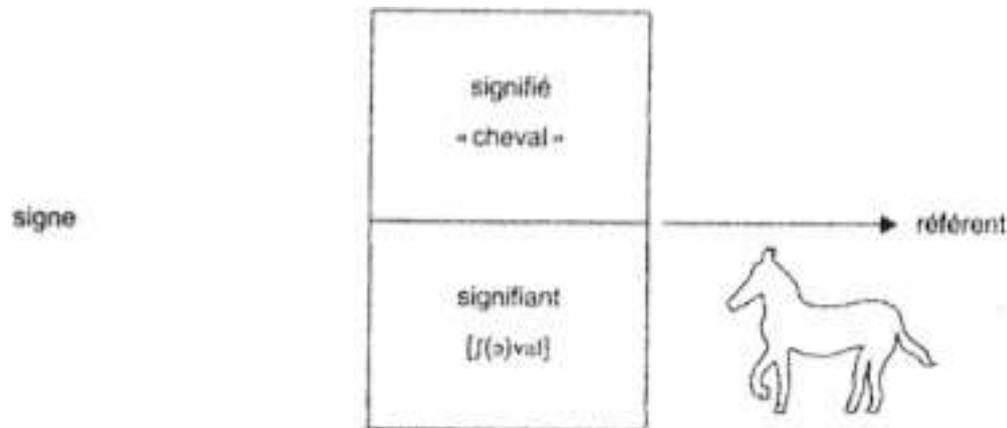
- /ʁy/ (rue) ≠ /vy/ (vue)

- langues naturelles sont orales avant d'être écrites
- bcp de langues ne possèdent pas d'écrit
- la double articulation permet créativité de la langue => possibilités de combinaisons nouvelles pour des pensées nouvelles.

## **La nature du signe linguistique**

Cours de linguistique générale (1916) de Saussure - le signe linguistique est :

- formé par l'association d'une «image acoustique» (= **signifiant**) et d'un concept ou «image mentale» (= **signifié**)
  - > deux faces d'une entité indissociables car quand on prononce [ʃ(ə)val], on évoque le concept «cheval» et le concept ne peut exister indépendamment du matériel phonique
  - le signe linguistique réfère à un objet du monde, appelé «**réfèrent**»



Attention à ne pas confondre réfèrent et signifié, le signifié est une réalité psychologique (abstraction), le signifié ne tient pas compte de la diversité des éléments (pas un cheval en particulier mais classe des chevaux), il retient ce qui est commun à tous les chevaux (crinière, sabots, queue...)

- le lien entre le signifiant et le signifié est arbitraire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun lien entre la suite de sons et le concept représenté
  - pour preuve : chaque langue a sa propre façon de dénommer le réel
- malgré le grand nombre de signes arbitraires, certains signes entretiennent avec réalité des relations moins arbitraires
  - => on les appelle des signes **motivés** :
    - onomatopées, partie très marginale du lexique
      - restent néanmoins **conventionnels** puisque différents d'une langue à l'autre
    - motivation du signe linguistique dans les **morphèmes de dérivation** : citron - citronnier - pomme - pommier / ours - ourson - chat - chaton



- en ce qui concerne les mots dérivés = la base est complètement arbitraire mais les dérivés sont relativement motivés
- on observe aussi une motivation relative dans mots composés aussi qui combinent signes à la base arbitraires quatre-vingt-dix = 4 X 20 + 10

- le rapport constitutif du signe linguistique peut être considéré comme **conventionnel**, puisqu'une fois établi, il s'impose aux usagers qui sont dans la communauté, il n'y a pas de possibilité d'enfreindre la convention

- signe linguistique donne la possibilité de parler d'objets ou de choses absents ou imaginaires (chats, fées, dragons...)

- le signe linguistique est typiquement humain -> le pouvoir d'abstraction du langage humain fait qu'il se différencie de celui des animaux

- les signes linguistique sont linéaires (au niveau temporel), dû à la nature orale du lgg, il est impossible de prononcer simultanément deux sons => déroulement dans le temps, emplacement de chaque élément très important : /a l p/ /p a l/ /p l a/ (axe syntagmatique)

- Pierre bat Paul ≠ Paul bat Pierre

### **Rappel axe syntagmatique / axe paradigmatic**

**axe syntagmatique** - axe horizontal : *La petite fille joue avec la balle.*

Le déterminant *la* est en relation avec le nom *fille*, l'adjectif *petite* est en relation avec le nom... Le GN (groupe nominal) est en relation avec le verbe.

**axe paradigmatic** - axe vertical :

*la* est en relation paradigmatic avec *ma, cette, une, notre*

*petite* est en relation paradigmatic avec *grande, jolie...*

Le procédé de substitution d'un élément par un autre élément sur l'axe paradigmatic s'appelle la **commutation**.

### **1.3 Le lexique et ses unités**

a - mot / morphème

Le lexique désigne l'ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté communiquent entre eux.

La notion traditionnelle du **mot** pose problème pour les linguistes :

- en français, on se sert de la graphie : groupement de lettres, séparé à gauche et à droite par un espace des autres éléments mais si on part de l'oral, on n'a pas forcément de pause entre chaque mot. Pourtant l'écrit se base sur l'oral, il a donc fallu trouver des procédés de segmentation.

### **point de vue phonique :**

L'accent, les contraintes phonologiques peuvent aider à identifier les unités lexicales. Dans certaines langues (finnois, tchèque), on a un **accent lexical**, l'accent sera sur la première syllabe du mot, dans d'autres langues, celui-ci n'occupe pas la même place selon les mots.

En français : on a un **accent syntaxique**, lorsque le mot est isolé, l'accent se placera sur la dernière voyelle, mais un mot est rarement seul ! Il est souvent dans un syntagme, un groupe, l'unité d'accentuation devient alors le syntagme et non le mot :

maison

une maison **rouge**

-> objet d'étude de la prosodie

parfois on peut déplacer accent à des fins d'expressivité (formidable => formidable)

D'autres caractéristiques phoniques peuvent mettre sur la voie de la segmentation en unités : le son [œ] par exemple ne peut apparaître en fin de mot -> indication que mot n'est pas terminé

Le point de vue phonique n'apparaît néanmoins pas comme pertinent pour la démarcation des unités. Il faut surtout voir du côté de la syntaxe et de la sémantique.

### **Point de vue syntactico-sémantique**

Comment délimiter les unités lexicales dans la chaîne parlée sur ce plan ?

Le locuteur ne peut pas changer l'ordre des éléments des unités (maisonnette, \*ettemaison, pomme de terre, \*de terre pomme - hormis les variations stylistiques comme le verlan qui suit aussi des règles et des conventions) - pas possible non plus de séparer par insertions (pomme \*jaune de terre)

-> sur le plan syntaxique : isoler les unités de fonctionnement par **procédés d'inséparabilité** et de

**commutation**

**le critère d'inséparabilité** (impossibilité d'insérer un élément à l'intérieur d'une unité lexicale) fonctionne :

- pour les unités morphologiquement et graphiquement simples *filles, maison, moustique*
- pour les unités morphologiquement composés *ir-récupér-able, em-poisonn-eur*
- particulièrement intéressant pour unités graphiquement complexes *pomme de terre / assistante sociale* => le degré de cohésion de ces unités est très forte

**commutation (axe paradigmatique) :**

La *pomme de terre* est un légume qui contient des vitamines

Le *navet*

La *carotte*

Le *chemin de fer* a coûté cher à l'État

La *route*

=> la commutation permet de mettre en évidence les classes d'équivalences, il confirme le critère d'inséparabilité : lorsqu'une unité complexe est lexicalisée (sentie comme un mot), elle joue exactement le même rôle qu'une unité simple

La notion de mot regroupe donc éléments différents que la langue fournit au locuteur pour construire des énoncés :

la, son, notre, puis...

filles, maison, jardin...

fillette, maisonnette, timidité, intimidé...

donnera, chanterons, mangent...

pomme de terre, machine à coudre...

au fur et à mesure, à pas de loup...

**Attention :**

La frontière entre lexique et grammaire compliquée car les grammaires répertorient des listes de mots (prépositions, pronoms...) dont elles expliquent le fonctionnement et dans les dictionnaires, on

rencontre des éléments sur l'accord, le genre des mots... alors que c'est de la grammaire et dans les dictionnaires, qui sont l'application de lexicologie, on a des éléments grammaticaux.

+ dans mots comme *blanche*, *chanterons*, une partie appartient au domaine de la grammaire (morphèmes grammaticaux)

+ adverbess *étrangement* ou nom *diminution* : la grammaire accorde que morphème gramatical est à l'origine d'un changement de catégorie.

=> bien sûr l'étude des morphèmes grammaticaux est essentiellement traitée par la grammaire et la description des morphèmes lexicaux est faite par le lexique (les mots grammaticaux forment partie infime du lexique et toutes les règles de grammaire ne sont pas toutes explicitées dans les dictionnaires).

- **morphèmes lexicaux** (que certains chercheurs appellent des lexèmes) : mots à signification pleine  
- classe ouverte - en évolution constante, nouveaux mots, mots qui changent de sens...

- **morphèmes grammaticaux** (que certains chercheurs appellent morphèmes) : classe fermée - le locuteur ne doit en maîtriser qu'un nombre limité pour pouvoir communiquer (même lexicologue ne peut prétendre maîtriser tout le lexique)

Mais il y a parfois un glissement de l'un à l'autre («aller» morphème lexical (classe ouverte des verbes) devient morphème grammatical auxiliaire = il mangera = il va manger)

#### + **Définition du «mot»**

La lexicologie est liée aux notions de *vocabulaire* et de *domaine d'usage* des mots

-> statut lexicologique du mot

Le mot ne représente pas uniquement le *mot-lexème* puisque la lexicologie travaille sur le mot «en situation» sur des vocabulaires, ni seule unité identifiée dans le discours *mot-occurrence* puisque la lexicologie traite d'une pratique partagée par les locuteurs.

Problème de la définition du mot en lexicologie n'est pas centrée sur le fait de savoir si les morphèmes grammaticaux sont des mots ou non mais de savoir ce qui peut être considéré comme une entité analysable de son point de vue. Ex. pomme de terre, l'objectif n'est pas de se demander si «de» est un mot ou non mais si on considère une unité ou plusieurs.

On accorde généralement le statut de «mot» aux morphèmes grammaticaux

## 1.4 Lexique et vocabulaire

- impossible de dénombrer tous les mots d'une langue (200 à 250 mille signes en français)
- certains mots ne peuvent fonctionner qu'au sein de certains groupes de sujets parlants restreints : termes scientifiques et techniques, argots professionnels, mots régionaux... + disparités d'ordre socio-culturel qui affectent de manière sensible la connaissance du lexique, tant sur plan quantitatif que qualitatif
- linguistes font souvent une distinction entre lexique et vocabulaire
- **lexique** : entité théorique, ensemble des mots qu'une langue met à la disposition de ses locuteurs
- **vocabulaire** : ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans une réalisation orale ou écrite (sous-ensembles du lexique) - réalisations effectives du lexique, deux individus qui parlent, pour se comprendre, empruntent à un lexique commun les mots qu'ils échangent dans la mesure où chaque mot est un signe qui recouvre une signification partagée.
- > lexique = réalité de langue // vocabulaires particuliers = réalité du discours
- il n'y a de lexique que par la réalisation effective des vocabulaires

chaque locuteur a 1 vocabulaire, le vocabulaire d'un individu est unique, par la quantité et par la nature des mots (idiolecte) => 2 000 à 3 000 mots (peut aller jusqu'à 40 000, selon la situation socioculturelle du locuteur)

### distinction entre termes généraux et termes spécifiques

- **termes généraux** : connus et utilisés par la plupart des usagers
- **termes spécifiques** : employés par des groupes restreints («langue technique ou jargon de profession»)
  
- le vocabulaire individuel réduit est composé de mots soutenus, familiers, de mots du quotidien, de mots techniques...
- un adulte maîtrise à peu près tous les mots grammaticaux ainsi que les mots lexicaux les plus fréquents
- 2 sortes de vocables :
  - **vocabulaire actif** : mots que le locuteur emploie habituellement
  - **vocabulaire passif** : que le locuteur connaît à peine, comprend mais n'utilise que très peu

- **idiolecte** = résultat de tous les mots rencontrés - fonctionne donc beaucoup par réseaux pour certains vocabulaires
- les expériences individuelles font que tous les mots ne sont pas connus dans toutes leurs acceptions
- selon certains linguistes, un même mot n'a jamais totalement la même signification ou valeur expressive (affectivité liée à l'expérience de chacun, cf la madeleine de Proust) pour deux locuteurs
- > **apprentissage = signification conventionnelle + affectivité**
- le vocabulaire individuel (ou répertoire en sociolinguistique) est en constant mouvement : on perd des mots, on en gagne d'autres, les significations s'élargissent ou s'appauvrissent en usage (aussi selon les réseaux)

## 1. Lexicologie quantitative et français fondamental

### 2.1 L'organisation du lexique

Nous avons vu qu'il existait des micro-systèmes dans les usages, chaque individu peut en outre avoir sa propre expérience aux monde et ainsi octroyer un sens particulier aux mots.

- l'humain, grâce à son expérience du monde, va en outre pouvoir catégoriser (une chaise à 4 pieds mais n'est pas un animal car est non animé...)
- > perception, la capacité de catégorisation et d'abstraction montre que l'on ne peut garder la vision statique de la langue et du lien entre signifiant et signifié => linguistique moderne
- l'organisation du lexique serait sinon claire avec des catégories bien définies et des équivalences dans chaque langue mais ce n'est pas le cas
- ce n'est pas un simple répertoire de mots mais plutôt un ensemble de structures
- système linguistique = ensemble d'éléments qui sont en relation les uns avec les autres.

Observons-nous des micro-systèmes, sous-parties qui offrent des relations de sens organisées ?

=> organisation sémantique en micro-systèmes

## champs sémantiques

- sous-ensembles du lexique, micro-système lexical qui fait correspondre un **groupe de terme** à une **notion**

- => association d'un champ notionnel et d'un champ lexical

champ sémantique des «sentiments» = champ notionnel «sentiments» + champ lexical qui comprend les mots passion, haine, amour...

(un mot ne prendra son sens qu'en fonction des autres, ainsi, un simple signe linguistique ne permet pas d'expliquer le sens d'un mot car l'équivalence image acoustique et concept isole ce signe du champ et c'est par ce champ que ce mot acquiert son sens)

Le lexique organise l'univers mais ne le reflète pas automatiquement car tout dépend des expériences des peuples et de chacun...

=> vocabulaire différents selon intérêts mais donc catégorisations différentes

Mais pourtant il est structuré, justement, il s'agit d'une structure

## champs sémantiques

- s'opposent aux **séries étymologiques** (ou morphologiques), dites **familles de mots** comme vie, vivant, vivace...

- > relation formelle et non liés par un concept

- s'oppose aussi aux champs associatifs constitués de mots qui tournent autour d'une notion comme *vie, sang, mourir, blessé, guerre* => notion de la guerre... => appartient à des parties du discours différentes adj, vb...

- malgré les différences entre les champs sémantiques des langues, il existe ce qu'on appelle les **universaux fondamentaux**, traits universels communs qui se retrouvent dans toutes les langues, exemple de terre, ciel, soleil, chaud, froid, pluie, vent... => universaux cosmogoniques

ou universaux biologiques => corps...

// psychologiques (émotions...), culturels (pouvoir...) + linguistiques (découpage action, inanimé / animé, phonèmes, morphèmes...)

## 2.2 La notion de fréquence lexicale

- importance du facteur numérique en linguistique

- usage de statistiques pour tous les faits de langue
- études quantitatives / qualitatives
- fréquence dans tous les domaines de la linguistique - phonologique, syntaxe...
- statistique lexicale : méthode statistique pour la description du vocabulaire
- permet de mesurer la fréquence des mots et ainsi de faire apparaître les mots les plus courants
- question de stylistique notamment (usages de vocabulaires différents dans des situations différentes)
- > problème de **comptage**
- > le lexique est formé d'un ensemble d'unité ouvert
- > plus que la syntaxe, la morphologie ou la phonologie, le lexique varie d'un locuteur à un autre et chez un même locuteur d'un état à un autre
- comment en outre compter les locutions ou les mots composés ? *clin d'œil* = 1 car *clin* n'existe plus tout seul mais *coup d'œil*, *coup d'État*, *coup d'essai* ? + difficultés avec les mots contractés *aux*, *au ex* : *au fils*, *à la fille* ? (à + le)
- chaque chercheur doit poser ses propres normes et parfois sur de grands textes, il n'y aura pas les mêmes résultats d'un chercheur à un autre
- nécessité de découper en «mots» (unités élémentaires, bien délimitées par les typographies et l'écriture ici) puis chaque mot sous «**vocab**le»
  - > vocable = unité de lexique // mot = unité de texte, on lit un mot dans un texte mais c'est le vocable qui apparaît dans le dictionnaire
- regrouper sous vocable nécessite :
  - séparation des homographes (graphie identique mais sens différent)
  - regroupement des formes fléchies (*pars*, *parti*, *partira*)
- => liste des vocables qui ont au moins une occurrence dans le texte avec le nombre de ces occurrences => fréquence absolue
- => nombre des vocables = étendue du vocabulaire du texte
- élaboration d'un index
- indexation mécanique = **index de formes** - liste alphabétique qui ne distingue ni homographes ni ne regroupe formes (certains logiciels permettent de le faire)



- **index de mots** reconstitue vocables, donne la référence des occurrences ou seulement la fréquence. Quand un bref contexte apparaît, on a une **concordance**, qui permet de voir comment sont utilisés les vocables d'un simple coup d'œil.

### 2.3 Le français fondamental

Les linguistes se sont intéressés aux vocabulaires des locuteurs et ont cherché à connaître le nombre de mots du vocabulaire chez les enfants, les adolescents, les adultes selon le niveau d'instruction...

- l'approche méthodologique a été difficile mais on a au moins pu mettre en avant les mots les plus courants
- on ne sait pas encore combien de mots utilise un Français «moyen» mais on connaît les mille mots dont il se sert le plus.
- => d'abord appelé «**français élémentaire**» puis «**français fondamental**» (1954)
- le vocabulaire se divise en deux types de mots :
  - ceux de **haute fréquence** et ceux de **basse fréquence**
- à partir d'enregistrements, on voit que certains mots n'apparaissent que rarement alors que d'autres plus souvent -> s'emploient constamment, tous les locuteurs s'en servent tout le temps
- > mots grammaticaux puis verbes puis adjectifs et noms
- «**mots disponibles**» sont des mots que tout le monde connaît mais qui ne sont employés que dans des situations bien précises qui le demandent comme «crayon, livre, couteau, dent...»
- comme pas souvent utilisés, ce sont ceux aussi auxquels on pourra accéder moins facilement et ainsi remplacer par «machin, chose...», ça n'arriverait pas pour les adjectifs ou les mots grammaticaux ou les verbes.
- le travail s'effectue sur des enregistrements et non à partir d'écrits comme jusqu'alors, il y a donc une nécessité de transcription des enregistrements...
- 1er objectif : enseignement du FLE, nécessité d'effectuer un découpage dans le vaste lexique pour une diffusion rapide et efficace de la langue
- liste de mots considérés comme corrects et authentiques
- joue aussi un rôle important dans français langue 1ère
- une bonne maîtrise de ces mots de base permet un élargissement du lexique vers les synonymes, les antonymes, les dérivations...

## 2. LA LEXICOGRAPHIE

Comme expliqué précédemment, la lexicologie est considérée comme la science alors que la lexicographie est la méthode de construction des dictionnaires. Les deux sont très liés, il faut la lexicologie pour pouvoir faire de la lexicographie et c'est la lexicographie qui pousse aux interrogations de la lexicologie.

On va donc, après avoir vu des notions importantes en lexicologie, voir un peu plus l'objet de la lexicographie.

### 3.1 Le dictionnaire : généralités

**Dictionnaire** = objet linguistique car métalangue - on parle de la langue avec la langue, ouvrage de référence, pédagogique et didactique

mais aussi objet culturel de référence

**Lexicographie** = met en œuvre les techniques pour la confection des dictionnaires et discipline qui propose des réflexions sur les méthodes de confection

Certains chercheurs vont appeler «dictionnairique» l'ensemble des pratiques qui aboutissent à l'élaboration de l'objet dictionnaire qui est un instrument de communication (// lexicographie serait alors le recensement des mots)

dictionnaire = instrument de communication, média culturel établi pour des publics spécifiques (encyclopédies, dictionnaires de langue...) => technico-commercial

- pour être efficace et remplir son objectif de satisfaire l'information, il y a un souci d'exhaustivité
- => doit donner le sens des mots + les conditions d'utilisation
- le dictionnaire est interrogé, consulté, non lu comme les autres ouvrages, il facilite la communication entre les groupes socio-culturels mais ne peut constituer la communication à lui tout seul
- dès les premières réflexions sur la langue, on se pose la question du sens mais avant, on avait des **glossaires** qui expliquaient les mots vieillis ou peu connus.
- impossible de mettre tous les mots => choix nécessaire des lexicographes

- noyau commun du dico : mots connus par grande majorité, puis fréquence moyenne et basse
- dico diffuse lexique de son tps
- parfois mots sortis d'usage présents pour raison culturelles et didactiques
- néologismes n'entrent pas dans dicos généraux à part si usage atteint seuil suffisant
  - dans dicos à parution annuelle, apparition des néologismes est favorisée
- Le livre-Dictionnaire français apparaît en France quand la langue commence à s'unifier et devenir la langue commune (XVIè), elle est de plus en plus écrite // imprimerie (XVème) facilite la diffusion
- la langue devient commune et officielle = facilité de diffusion<sup>1</sup> // écoles qui diffusent la langue, il faut des instruments de travail, des grammaires et dictionnaires
- les dictionnaires du français donc XVIè et XVIIè (avant dictionnaires bilingue en outre)

Le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680)

Le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690)

Le *Dictionnaire de l'Académie* (1694)

Le Dictionnaire des arts et des sciences de Thomas Corneille (1694)

-> importants pour la lexicographie

### 3.2 Les différents types de dictionnaires

Dictionnaire = objet didactique mis en vente dans le commerce

Il existe de grandes entreprises éditoriales en France qui emploient des chercheurs pour la confection des dictionnaires

=> investissement financier lourd car aussi besoin de matériel informatique...

=> publication d'un dictionnaire dépend du facteur économique et politique (politiques linguistiques, volonté d'unification par une langue officielle - cf créoles - l'écrit apparaît comme une sorte de légitimation de la langue)

Les dictionnaires ont des caractères communs mais on peut les classer selon 3 critères :

- a. nature langue source / langue cible :

- dico **bilingues**

---

<sup>1</sup> 1539 - Edit de Villers Côtterets

- dicos **monolingues**
- b. densité de la nomenclature :
  - dico **extensifs** («tous» les mots de la langue)
  - dico **intensifs** (un domaine technique ou scientifique particulier)
- c. nature générale des informations données sur le terme qui sert d'entrée :
  - dictionnaires de choses => **encyclopédiques**
  - dictionnaires de mots => **de langue**

### 3.3 Le dictionnaire encyclopédique

- donne renseignements sur la **chose** désignée par le mot : utilisation, origine, place dans la culture de la communauté, etc.
- pas répertoriés par ordre alphabétique de façon générale mais par thèmes
- souvent présence de photos, cartes, etc. nomenclature essentiellement nominale

### 3.4 Le dictionnaire de langue et sa structure

entrée = *mot* de la langue, ayant un certain comportement syntaxique, nature et genre grammatical, forme graphique et sonore, étymologie répondant à certaines définitions sémantiques, valeurs expressives, appartenance aux niveaux de langue et s'intégrant dans un ensemble de phrases (exemples), etc.

- la nomenclature inclut toutes les parties du discours, à l'exception des noms propres (parfois à la fin, partie encyclopédique du dico)

+ dicos d'apprentissage (exemple du *Dictionnaire du français* pour apprentissage FLE, «débat» = «discussion sur un sujet» et non «échange organisé d'arguments pour ou contre» ni «combat intérieur, psychologique, d'arguments qui s'opposent» du Petit Robert qui est une définition marginale et n'a pas sa place ici)

+ dicos peuvent être numérisés (CD-ROM ou Internet) => gain de temps, navigation optimale, efficacité et permettent de découvrir plus de choses : recherches multicritères, liens hypertextes, mots postérieurs à telle date, etc.

+ encyclopédies collaboratives (Larousse ou Wikipedia) élaborés par usagers

### 3.5 L'article de dictionnaire

Si l'on s'en tient aux dictionnaires de langue unilingues, on peut voir qu'ils offrent dans les définitions, des **paraphrases synonymiques**

- indique conditions d'emploi dans différents niveaux de langue

- ex : voiture / bagnole

=> nécessité de définir norme de la langue, familier, argotique, populaire, historique, littéraire...

(travail nécessaire notamment des sociolinguistes)

- présentation le plus souvent sous ordre alphabétique pour commodité de consultation (dépend aussi des langues)

- **entrée** ou **adresse** = terme marqué par une typologie particulière, qui introduit l'**article** ou la **notice**

- la suite de mots est appelée «**nomenclature**» => architecture formelle du dico et fait partie de sa **macrostructure**

- la nomenclature varie d'un dico à l'autre :

- Petit Robert : 60 000 mots

- Dictionnaire du Français au collège : 41 000 mots

- Grand Larousse de la Langue française : 70 000 mots

- a. **mot entrée** donne déjà infos sur graphie, parfois même 2 ou 3 graphies différentes

- b. chaque article comprend sous l'entrée une indication de prononciation du mot, en API, s'il existe plusieurs usages, ils seront parfois indiqués

- c. catégorie grammaticale : n. m., n. f., n. m. pl., n. f. pl., adj., loc., adv., prép, conj., etc.

- quand l'appartenance à une catégorie grammaticale est source de différenciation lexicale, le terme autonome lexicalement peut apparaître dans le corps de l'article avec une sous-marque :

- automoteur adj.

- automoteur n. m.

- automotrice n. f.

- d. données historiques, étymologie, datation des premiers emplois

- e. classement des sens selon plusieurs schémas possibles :

- à partir de l'emploi dominant actuel

- évolution historique

- catégories grammaticales et constructions formelles (verbes surtout comme croire tr. croire quelqu'un, croire qch, intr. se croire...)

- f. exemples

- tous les dictionnaires ne sont pas équivalents, certains suppriment la prononciation ou la date ou l'étymologie
- les entrées sont normalement des mots graphiques, c'est-à-dire séquences graphiques ininterrompues.
- => dans certains dictionnaires, les mots composés n'ont pas accès à la nomenclature
- les mots composés séparés par trait d'union *coffre-fort* ou dont les éléments ne sont pas séparés *gentilhomme* sont souvent considérés comme mots et ont une entrée mais certains mots composés comme *pomme de terre* ne sont pas reconnus comme mots et ne trouvent donc pas d'entrée dans certains dictionnaires.
- => on trouve ainsi un emploi variable du trait d'union
- Locutions (unités lexicales composés de plusieurs éléments) comme *qu'en dira-t-on*, *à pas de loup*, *au fur et mesure* ne trouvent pas d'entrée alors qu'ils fonctionnent comme des mots simples (on reviendra sur les locutions avec Mme Falkert)
  - > sont traités sous entrée du mot graphique principal : ex : *machine à café* se trouvera sous *machine* ; *au fur et à mesure* sous *fur* (n.m., mesure, proportion)
- l'entrée est la forme définitive du verbe => tout à fait arbitraire
- généralement pas de nom propre mais noms dérivés de noms propres comme *marxisme*, *freudien*, *sadisme*...
- problème des mots polymorphes *cou/col fou/fol* ou mots féminins qu'on ne retrouve que sous leur forme masculine
- => tous les mots n'ont pas accès au dictionnaire
- les mots d'entrée sont choisis arbitrairement
- => ne pas confondre lexique / nomenclature d'un dico
- mots sont souvent rangés par ordre alphabétique et sont donc dispersés de façon arbitraire : mots avec affinités sémantiques sont séparés (*faire, défaire, refaire, petit, grand...*), d'autres qui devraient être séparés se suivent (*enceinte, encens...*)
- on parle de **regroupement** si le dico rassemble plusieurs entrées (vocables - lemmes) dans un même article
  - -> une entrée principale (ou **vedette**) est suivie de sous-entrées

- le regroupement peut être morphologique = regroupement des dérivés et composés sous leur base (dico *Lexis*) -> met en relief les relations morpho-sémantiques qui structurent le lexique. Ex : *pauvresse* sous *pauvre*.
- les dictionnaires analogiques font des regroupements sémantiques et thématiques (Larousse : synonymes, contraires, dérivés)

### 3.6 Petite présentation chronologique des principaux dictionnaires français

Il existe plusieurs grands dictionnaires en France.

Ils refusent une normativité trop stricte, certains sont influencés par les recherches contemporaines.

- 1539 - dico français - latin par Robert Estienne
- 1606 - Nicot - *Trésor de la langue française (Thresor de la langue françoise)*, amélioration du dico de Robert Estienne, en français
- Richelet (1680) qui intègre voc populaire
- Furetière (1690) contient mots spécialisés, termes techniques
- 1694 Dictionnaire de l'Académie Française (1635 - création de l'Académie fr par Richelieu avec comme projet de créer un dictionnaire), les mots sont classés par familles, il n'y a pas tout le vocabulaire et il ne cite pas tous les sens, dictionnaire normatif qui prescrit le «bon usage»
- XVII - dictionnaires bilingues et spécialisés
- XVIII => essor dictionnaires spécialisés
- (1751 - 1772 - Encyclopédie de Diderot et D'Alembert)
- XIX => Émile Littré, dictionnaire savant
  - dictionnaires non savants Larousse, mots qui ne figurent pas dans Littré plus de 70 000 termes => vulgarisation du savoir
  - Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> s, dictionnaire encyclopédique, vocation pédagogique
  - Nouveau dictionnaire de la langue française (1856) + 1878 avec illustrations => ancêtre de l'actuel Larousse
- XX<sup>e</sup> - Larousse
- Paul Robert Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (Grand Robert de la langue française) - environ 100 000 mots, 350 000 sens, 325 000 citations littéraires, 25 000 expressions, locutions, proverbes...

- version électronique avec liens hypertexte, synonymes, analogies, contraires, dérivés...

- Petit Robert

### 3. L'ENTREE LEXICOGRAPHIQUE

#### 3.1. La définition

L'activité essentielle du lexicographe est de définir.

- => *universel sémantique* = toujours au moins une paire de synonymes pour chaque terme de la langue, ce terme pouvant être un mot ou une phrase

- => toujours possibilité de substituer un mot par une phrase pour un sens (presque) équivalent (en laissant de côté l'affectivité)

##### 3.1.1 Quelques caractéristiques de la définition

- procédés + homogènes et rigoureux que dans une encyclopédie

- le lexicographe se heurte aux obstacles de la signification

- donner **paraphrase sémantiquement équivalente** au mot => il existerait au moins «deux expressions» qui peuvent le dénoter

*vérifier : action de vérifier*

*blancheur : état (qualité) de ce qui est blanc*

=> paires de synonymes

- synonymie = relation que deux ou plusieurs mots différents ayant le même sens entretiennent entre eux

- quand définition = 1 seul mot, les synonymes appartiennent à la même partie du discours :

ex : *plumard = lit*

- quand définition = plus d'un mot, l'énoncé doit avoir la même fonction que le mot défini et commence ordinairement par un mot ou groupe de même classe grammaticale :

ex : *discontinuité : absence de continuité*

*analyser : faire l'analyse de*



- on ne trouve jamais de phrase complète, les mots qui la composent doivent être connus
- définition a recours à des **termes définisseurs** : *action de, fait de, caractère, état, qualité, manière, propriété, etc => termes vides de sens qui font partie de la **métalangue** du dico (quand la langue parle d'elle-même et non de l'univers)*

### 3.1.2 Les formes de la définition

- Mots monomorphématiques (=un seul morphème) et plurimorphématiques ne sont pas définis de la même façon
- Petit Robert 2009 :
  - *a - fillette : petite fille*
  - *b - fille : personne de sexe féminin, considérée par rapport à son père et à sa mère ou à l'un des deux seulement*
  - *c - impossible : qui n'est pas possible*

-> 3 types de définition différents :

- a - définition morphosémantique
- b - définition par inclusion
- c - définition par opposition

a = surtout pour mots dérivés ou composés, très fréquente car 75 % des mots du lexique sont des mots construits

définition par inclusion est la seule possible pour les mots monomorphématiques

définition par opposition est la moins représentée et la moins stable

#### **a. définition morphosémantique**

- certains linguistes parlent de «définition relationnelle»
- -> informe sur relation du mot d'entrée et établit lien entre signification de celui-ci et sa formation
- -> il faut reconnaître la base dans le terme défini

*fillette : petite fille*

*châtaigneraie : lieu planté de châtaigniers*

*châtaigniers : arbre de grande taille, vivace, à feuilles dentées qui produit les châtaignes*

*simplement : d'une manière simple*

-=> comporte mot à partir duquel le dérivé a été formé et un syntagme qui traduit l'affixe

- relation uniquement et non définition de la base, si l'on veut en savoir plus, on doit aller chercher la définition de la base

- parfois, pas de définition morphosémantique

*crânerie : affectation de bravoure manière d'agir de celui qui tient à montrer du courage*

*majoration : action de chiffrer plus haut (ou trop haut) une évaluation*

- parfois définition du terme d'origine = dérivé :

*démission : action de démissionner*

- sémantiquement correct mais manque de rigueur étymologique, verbe *démissionner* vient du nom *démission*

### ***b - définition par inclusion***

- =«définition substantielle» ou «définition par le genre prochain et la différence spécifique»

- définition de type logique qui n'est donc utilisée globalement que pour les mots monomorphématiques

- désigne la classe générale à laquelle appartient le mot et spécifie ce qui le distingue des autres sous-classes de la même classe générale :

*filles : personne de sexe féminin, considérée par rapport à son père et à sa mère ou à l'un des deux seulement*

- -> classe générale : personne

- différences spécifiques : de sexe féminin, considérée par rapport à son père et à sa mère ou à l'un des deux seulement

*crawl : nage rapide qui consiste en un battement continu des jambes et un tirage alternatif des bras*

- -> classe générale : nage

- différences spécifiques : rapide qui consiste en un battement continu des jambes et un tirage alternatif des bras

**inclusion réciproque** : relation réversible du mot d'entrée et sa définition : toutes les personnes de sexe féminin, considérées par rapport à leur père et à leur mère ou à l'un des deux seulement sont des filles

- Mais ! **inclusion stricte** : la plupart des définitions par inclusion sont réduites à l'essentiel

*combinaison* : *sous-vêtement féminin*

*banjo* : *instrument de musique à corde*

*chat* : *animal domestique*

-> tous les sous-vêtements féminins ne sont pas des combinaisons

Une librairie est un magasin : magasin inclut librairie (stricte) mais magasin où on vend des livres (+ ou - stricte)

(pareil pour les synonymes stricts = inclusion stricte *honte* = *vergonne* / *peur* = *appréhension*, *inquiétude*)

Périphrase incluant => universaux linguistiques «une table est un objet...»

Problème de genre incluant : Comment définissez-vous un *carré* ?

- *une figure à 4 côtés égaux et à angles droits*,
- *un quadrilatère à côtés égaux et angles droits*,
- *un rectangle à côtés égaux*
- *un losange à angles droits ?*

Rectangle et losanges = genre plus proches du carré, définitions plus courtes aussi mais pas «naturel»

le genre doit être satisfaisant

### ***c. définition par opposition***

- utilisée pour les couples ou groupes de mots qui sont ds **relation d'antonymie** partielle ou totale
- antonymie = rapport entre deux termes de sens contraires
- si l'antonymie est marquée morphologiquement (*utile* vs *inutile*, *gracieux* vs *disgracieux*), l'élément dérivé peut être défini morphosémasiquement (*qui n'est pas utile*)
- si aucun rapport morphologique entre antonymes, définition par opposition témoigne du risque de circularité : *petit* : *qui n'est pas grand* ; *grand* : *qui n'est pas petit*

- -> pour sortir de circularité, il faut définir un des termes par inclusion

Attention, antonyme / périphrase qui marque l'opposition :

utile ≠ inutile (antonymes)

utile = qui n'est pas utile (périphrase marquant l'opposition mais qui est aussi, en l'occurrence, une définition morpho-sémantique)

- certains mots sont difficiles à définir comme certains verbe (*être et faire*)

- couleurs aussi : *blanc* : *qui est de la couleur de la neige*

- *rouge* : *qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc.*

- -> mise en scène des objets caractérisés par ces couleurs

- pareil pour les mots grammaticaux (prépositions, conjonctions, pronoms et déterminants)

car ne peuvent être définis que par la métalangue linguistique :

- *tu* : *pronom personnel sujet de la 2<sup>e</sup> pers. du sing et des deux genres*

- *car* : *conj. de coord., qui introduit une explication (preuve, raison de la proposition qui précède)*

- -> les définitions métalinguistiques parlent exclusivement du signe et ne peuvent être substituables au mot défini (on ne peut pas remplacer «tu» dans une phrase par sa définition)

Exercice p.203 Niklas-Salminen

### **3.1.3 Les exemples**

- Présentent le mot en situation dans des phrases ou des syntagmes.

- le mot n'a d'existence qu'inséré dans une phrase

- partie essentielle de la microstructure du dictionnaire car permet de fournir des éléments essentiels concernant les traits syntaxiques ou sémantiques du mot d'entrée à l'aide des termes co-occurents

- l'exemple contient le mot-entrée, qui se distingue typographiquement du reste (souvent en italique)

- souvent tiré d'œuvres littéraires ou forgés par le locuteur natif de la langue

- certains dictionnaires n'utilisent que des exemples forgés, d'autres mêlent exemples forgés et exemples signés

- l'exemple littéraire = prestige social dans tradition occidentale, mais de plus en plus d'exemples scientifiques ou tirés de chansons / films

Deux grands groupes :

- co-occurrences syntaxiques du terme => contexte linguistique (nécessite *jugement de grammaticalité* : syntaxiquement possible ?) -> surtout pour les verbes, les adjectifs, les adverbes
- propositions formulées sur le mot et renvoyant à l'expérience culturelle des locuteurs => contexte culturel (nécessite *jugement d'acceptabilité* : vraie, fausse dans cult donnée) -> surtout noms

#### 4.1.4. Définition naturelle et définition conventionnelle

**Définition conventionnelle** : de la lexicographie - délimite conventionnellement le sens, par nature vague, des mots du langage ordinaire quand ceux-ci sont voués à un usage technique

**Définition naturelle** formée par les locuteurs, descriptive et non stipulatoire, confirme le caractère extralinguistique des critères constitutifs de la conventionnalité, dans la mesure où sont pris en considération, comme éléments discriminants, le contexte énonciatif («usage technique») et la visée énonciative («stipulatoire»)

- définition des mots du langage ordinaire, définition d'objets naturels
- dans un sens plus restreint : définition d'objets naturels + définition formulée par les locuteurs eux-mêmes et non par le technicien qu'est le lexicographe.

#### 4. Mise en mots, mise en discours : phraséologie, collocations et figements

Compte tenu de la diversité des phénomènes et des mécanismes qui relèvent du domaine général de la phraséologie, nous allons commencer par définir le terme général de phraséologie. La définition la plus générale que nous avons trouvée est celle du *Petit Robert* (2000) pour lequel la phraséologie est « l'ensemble des expressions (terminologie et particularités syntaxiques) propres à un usage, un milieu, une époque, un écrivain ». L'exemple proposé est celui de la *phraséologie marxiste*. La définition apparaît relativement datée et rappelle plutôt le sens de *terminologie*, d'ailleurs donné comme synonyme, ou de *jargon*, *style* ou *sociolecte*. L'acceptation du terme en linguistique figure cependant dans l'article du *Robert* où la phraséologie devient « l'ensemble des expressions, locutions, collocations et phrases codées dans la langue générale ». González-Rey, quant à elle, a donné une telle définition pour les éléments phraséologiques en général :

« Placée à mi-chemin entre le lexique et la syntaxe, la phraséologie s'occupe des

signes polylexicaux composés d'au moins deux mots, stables, répétés et souvent figurés » (González-Rey, 2008 : 5). Concernant l'étymologie de *phrase*, elle est multiple : le latin en fait un synonyme de *diction* et *élocution*, le grec rapproche le terme de *discours*, enfin en anglais *phrase* équivaut à *expression*. Ces données historiques justifient la proximité de *phraséologie* avec les usages et les formations locutionnelles. Cette double identité justifie le titre que nous donnons à cette partie, *mise en mots, mise en discours*. Pour éclaircir le propos, nous avons pensé qu'il serait utile de partir d'exemples qui nous aident à caractériser les types de combinaisons avant de les rapporter au classement en trois domaines, proposé par I. González Rey (2002 : 57-70). Nos exemples sont empruntés au domaine des échanges et transactions commerciales, et nous élargissons aux proverbes ou dictons (j) et aux formules de rites conversationnels (dans un magasin, a). Nous avons volontairement insisté sur les emplois figurés (*marchand de sable*, c ; *vendre la mèche*, o) :

- a) *Vous désirez ?* (Variantes : *je peux faire quelque chose pour vous ? On s'occupe de vous ?*)
- b) Si tu n'es pas content *c'est le même prix* (Variante : *c'est pareil*)
- c) *Le marchand de sable* est passé
- d) *Quel bazar* cette chambre ! quand vas-tu te décider à la ranger ?
- e) Oui oui, il m'a raconté, la panne, l'arrivée des gendarmes *et tout le bazar* (Variantes : *et tout, et tout ce qui s'ensuit*)
- f) *J'ai bazardé* mon vieil ordinateur
- g) Il *vendrait père et mère* pour obtenir un billet et assister à ce match
- h) Et il n'est pas content *par-dessus le marché* !
- i) Prends des reinettes elles sont *bon marché*
- j) *On n'a jamais bon marché de mauvaise marchandise* (proverbe recueilli dans le *Dictionnaire des proverbes et dictons*, qui signifie « on achète toujours trop cher ce qui ne vaut rien »).
- k) Si tu veux des infos sur les fêtes traditionnelles, demande à Paul, il *en connaît un rayon*
- l) 150 €, *pour solde de tout compte*
- m) Il veut quitter cette maison *coûte que coûte*, elle lui *revient trop cher*

n) Elle *coûte bonbon* cette croisière

o) Tu ne m'apprends rien, Paul a *vendu la mèche*

On le constate, les lexèmes *marchand* (c), *bazar* (d, e), *marché* (h, i, j), *rayon* (i) et *coûter* (m, l) ne sont pas utilisés dans leur sens littéral. Nous avons trouvé ces exemples de façon aléatoire, sans autre idée que celle d'illustrer le domaine thématique du commerce à l'aide d'expressions et de locutions, et pourtant on constate que deux champs sémantiques reviennent, celui du « marché » (d, e, f, h, i, j) et celui de « vendre quelque chose pour un certain prix » (b, g, l, m, n, o). On peut par ailleurs noter que tous les exemples, à différents degrés cependant, manifestent un certain figement : les combinaisons attestées ne sont pas toutes modifiables par ajout ou commutation de la même façon. On remarque enfin que le format des exemples n'est pas identique : les illustrations varient et vont de l'unité simple (*bazarder*) à l'unité phrastique, conversationnelle ou proverbiale (a et j). Mais le premier critère que nous souhaitons sonder est celui de l'opacité.

Nous reprenons la définition qu'en rappelle I. González Rey (2002 : 60) : l'opacité se définit au plan sémantique comme « la non-compositionnalité des constituants d'une expression ». Dans notre série d'exemples, sont indiscutablement opaques les expressions *marchand de sable* (c), *par-dessus le marché* (h), *coûter bonbon* (n) et *vendre la mèche* (o) et le sont mais à un degré moindre *pour solde de tout compte*, *coûte que coûte* et *bon marché*. Au sujet de l'opacité sémantique, voici ce qu'écrit I. González Rey :

L'opacité sémantique est le résultat du sens non compositionnel ou non déductif des for- matifs entre eux. Lorsqu'il existe la possibilité d'une double lecture dans une expression phraséologique, littérale et figurée, la seconde rappelant quelque peu que ce soit la pre- mière, l'opacité consiste alors dans l'effacement du sens premier que l'on finit par ignorer à travers le temps et l'espace. Cela se produit d'ordinaire dans les expressions de natu- re archaïque ou bien dans celles qui proviennent des langues étrangères (González Rey, 2002 : 50).